

# ARRÊTÉ N°118/2016

Fixant la liste des membres du jury du concours  
d'Éducateur de Jeunes Enfants et divisant le jury pour l'épreuve orale d'admission  
d'entretien avec le jury

Organisé dans le Tarn, le 9 Février 2017

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements, des régions,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2013-649 du 18/07/2013 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,
- Vu le décret n° 95-31 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,
- Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et grades de la fonction publique,
- Vu l'arrêté n° 14/2016 portant règlement des concours et examens organisés par le Centre de Gestion du Tarn,
- Vu les conventions de partenariat établies avec les CDG 09, 12, 31, 34, 46, 65, 66 et 82 pour l'organisation du concours externe sur titre avec épreuves d'Éducateur Territorial de Jeunes Enfants, le 9 février 2017,
- Vu l'arrêté n° 88 du 9 août 2016 portant ouverture du concours sur titre d'Éducateur territorial de jeunes enfants.
- Vu l'arrêté n° 110/2016 du 28/11/2016 fixant la liste des candidats admis à concourir.

## Arrête

**Article 1** : La composition du jury du concours externe sur titre avec épreuves d'Éducateur de jeunes enfants est fixée ainsi qu'il suit :

- Elus locaux :
  - ✎ Jean-Pierre VERDIER, Vice-Président du CDG 81, Président du Jury
  - ✎ Jean-Pierre LE RIDANT, adjoint au maire de Montirat
  - ✎ Jérôme FABRIES, adjoint au maire de Lombers



- Fonctionnaires territoriaux:
  - o ↪ Chantal BEL, Représentante CAP, Catégorie B – Groupe hiérarchique 4, Conservatoire de Musique du Tarn
  - o ↪ Valérie GARCIA, Représentante du CNFPT
  - o ↪ Adeline BOSC, Attaché territorial, Communauté de Communes Aveyron Ségala Viaur (12)
  
- Personnalités qualifiées :
  - o ↪ Sophie LEBOUTET, Puéricultrice Hors classe, Directrice Multi-accueil, Communauté de Communes du Rabastinois
  - o ↪ Elodie JULIA, Educatrice principale de jeunes enfants, Communauté de Communes du Rabastinois
  - o ↪ Geneviève CABANIS, Educatrice principale de jeunes enfants retraitée

**Article 2 :** Pour l'épreuve d'admission « Entretien avec le jury » qui aura en avril ou mai 2017 au Centre de Gestion du Tarn, le jury sera divisé en trois groupes comme suit :

- 
- Groupe n°1 : Jean-Pierre Verdier – Chantal Bel – Sophie Leboutet
- 
- Groupe n°2 : Jean-Pierre Le Ridant - Adeline Bosc - Elodie Julia
- 
- Groupe n°3 : Jérôme Fabriès – Valérie Garcia– Geneviève Cabanis
- 

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à la Préfecture du TARN, aux collectivités et Centres de Gestion conventionnés et affichée au Centre de Gestion du TARN.

Fait à Albi, le 14 décembre 2016

Le Vice-Président,

Jean-Pierre VERDIER



- Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Art\_118-2016\_fixant la liste des membres du jury du concours d'Educateur Jeunes Enfants et divisant le jury pour l'épreuve orale d'admission d'entretien avec le jury

---

**Date de transmission de l'acte :** 20/12/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 20/12/2016

---

**Numéro de l'acte :** AR\_118-2016 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 081-288109036-20161220-AR\_118-2016-AR

---

**Date de décision :** 20/12/2016

**Acte transmis par :** Sylvian CALS

---

**Nature de l'acte :** Arrêtés réglementaires

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.8. concours